

**AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS
À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **6 mai 2026 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la dérogation mineure suivante:

1.	Numéro de cadastre :	4 849 518
2026-021	Numéro d'immeuble :	Chemin Alderbrooke, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Autoriser l'implantation d'un terrain de tennis accessoire à un usage résidentiel localisé à 12.37 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 30 mètres, comme indiqué au <i>Règlement de zonage 115-2, section 4,3, chapitre 3.</i> 2. Autoriser une hauteur de la clôture d'un terrain de tennis de 3.04 mètres au lieu de 2 mètres, comme indiqué au <i>Règlement de zonage 115-2, section 3,2, chapitre 5, paragraphe d);</i> <p>Il est possible de consulter un document explicatif sur la page web suivante : https://sutton.ca/wp-content/uploads/2026/04/Document de presentation-DM-Alderbrooke_4-849-518.pdf</p>

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 21^e jour du mois d'avril de l'an 2026.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques